

Réalités

du public migrant de l'école du CIRÉ



Juillet 2024


CIRÉ

SOMMAIRE

Introduction	3
Les publics, leurs objectifs et leurs motivations	4
Les publics de l'école de français	4
Les motivations à suivre des cours de langue	4
Les opportunités et les leviers de l'apprentissage du français	5
Les obstacles et les freins à l'apprentissage de la langue	6
Le public sans papiers ou avec un statut de séjour précaire	6
Le public du parcours d'accueil	7
Quelle offre de cours ?	7
Conclusion	8

Écrit par Héloïse Humpers

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2024 - cire.be

INTRODUCTION

Le CIRÉ voit le jour en 1954, lorsque la Belgique ouvre ses portes aux étranger·ères, notamment réfugié·es, après la Seconde guerre mondiale. Le CIRÉ, acronyme à l'époque du « Centre pour l'Intégration des Réfugiés et Étrangers », a alors pour mission de permettre aux étranger·ères de découvrir la vie sociale, économique et culturelle de la Belgique. On commence à y donner des ateliers d'initiation à la société belge et l'école de français, premier service de l'association, est créée.

Ce n'est pas un hasard si l'école de français est le plus ancien service. Pour proposer un accompagnement qui répond au mieux aux besoins du public migrant et étranger, la priorité est mise sur l'urgence de comprendre une des langues nationales et de lui permettre de se débrouiller dans le quotidien (se présenter, comprendre une demande, remplir un formulaire, etc.). Sans la langue, une frontière se dresse dans les interactions et la rencontre de l'autre est fortement compromise, voire impossible. Son apprentissage n'est donc pas à considérer comme une fin en soi, mais comme un moyen de comprendre les codes culturels et sociaux et de prendre part à la vie de la société d'accueil.

Nous focaliserons notre propos dans un premier temps sur les motivations du public à apprendre le français, ensuite sur les leviers que les cours de français actionnent et enfin, sur les difficultés rencontrées, souvent représentatives d'une politique d'intégration complexe et, pour les plus démunis, parfois dissuasive.

LES PUBLICS, LEURS OBJECTIFS ET LEURS MOTIVATIONS

LES PUBLICS DE L'ÉCOLE DE FRANÇAIS

Depuis son origine, l'école du CIRÉ a toujours dispensé des cours de français à un public varié: ressortissant-es non européen-nes ou européen-nes (surtout dans les années 60 et 70), réfugié-es, travailleur-euses étranger-ères déclaré-es ou sans papiers, en procédure de regroupement familial, en demande d'asile, parfois exploité-es, sans-chez soi ou en détresse psychologique, pour ne citer que quelques cas de figure.

Ces publics que nous accueillons depuis 70 ans sont particulièrement en demande d'apprentissage de la langue française et se présentent en grand nombre au moment des inscriptions aux cours. L'offre de cours que nous proposons est insuffisante au regard des demandes que nous recevons, par mail, téléphone ou dans nos bureaux. Sans compter que trop peu de lieux de formation inscrivent des personnes sans papiers à des cours de langue. À chaque inscription, nous devons établir des listes d'attente. C'est aux cours du soir que les places sont attribuées en premier : travaillant en journée ou en attente d'un travail, notre public n'est parfois pas disponible avant 18h, voire plus tard. Si les inscriptions sont nombreuses, nous observons néanmoins des abandons ou un manque de régularité. Cela s'explique notamment par le fait que certain-es ont des problèmes de logement, doivent compléter leur demande de séjour, ont des horaires de travail changeants... Nos statistiques montrent néanmoins que le pourcentage d'abandon est nettement plus faible que celui de la participation régulière (déterminée à 65% minimum).

Depuis 2016, notre public a fortement varié, puisque le CIRÉ est devenu opérateur linguistique du parcours d'accueil pour les primo-arrivant-es, comme 14 autres associations à Bruxelles. Les opérateurs reçoivent les bénéficiaires dans le cadre de leur parcours linguistique, envoyé-es par les trois bureaux d'accueil bruxellois (BAPA Bxl, VIA et Convivial). Le parcours d'accueil francophone bruxellois permet au public primo-arrivant avec un statut de séjour de plus de trois mois et, depuis 2022, au public étranger avec un statut de séjour de plus de trois ans, de suivre 10 heures de formation sur les droits et les devoirs, 50 heures de formation à la citoyenneté et un parcours linguistique en français entre 300 et 500 heures, jusqu'au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Une partie du public primo-arrivant est obligé de suivre le parcours d'accueil depuis 2022. Les conditions de dispense du parcours sont liées, notamment, à l'occupation de travail ou de formation, au besoin d'une garde d'enfant, à la santé de la personne ou d'un-e de ses proches qui l'empêcherait de suivre le parcours¹. Depuis juin 2022, un public de personnes étrangères, souvent dans une démarche d'acquisition de la nationalité belge et qui doivent prouver leur intégration sociale nous est également orienté par les bureaux d'accueil (BAPA). D'autres personnes, engagées dans un Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) auprès d'un CPAS, ou en demande de renouvellement d'un titre de séjour, sont aussi amenées à prouver leur volonté d'intégration par le suivi de cours de langue. Cependant, nous n'observons pas une nette différence dans la régularité aux cours de ce public par rapport à celle du public volontaire.

LES MOTIVATIONS À SUIVRE DES COURS DE LANGUE

Les motivations des publics d'apprenant-es sont nombreuses et variées. Que le suivi des cours se fasse de manière volontaire, légalement obligée, ou motivée par des raisons de procédure, l'objectif est commun : faciliter leur insertion dans la nouvelle société d'accueil.

Dans l'étude d'impact du CBAI², une majorité de l'échantillon interrogé dit fréquenter les cours de français pour ne plus devoir demander de l'aide, pour rencontrer d'autres personnes, ne pas devoir rester à la maison, ou pour suivre la scolarité de ses enfants. C'est donc un public en recherche d'autonomie, de contacts avec des pairs et des personnes de confiance, qui s'engage à suivre des cours de français pour atteindre ces objectifs.

On rencontre également d'autres objectifs. Les apprenant-es de l'école du CIRÉ nous disent qu'ils espèrent ainsi obtenir des papiers (pour celles et ceux qui n'en ont pas), pérenniser un statut de séjour en Belgique, reprendre des études, s'armer pour trouver plus facilement un emploi, connaître et comprendre la culture du pays, élargir leur réseau social, etc.³

1 Arrêté du Collège portant exécution de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 11 mai 2017 concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants du 19 juillet 2018, mise à jour au 31 mai 2022.

2 Centre bruxellois d'action interculturelle, « Les publics des associations de Cohésion Sociale. Étude d'impact de la politique de Cohésion sociale », 2023, p. 6.

3 Production d'apprenant-es du CIRÉ dans le journal *Passeur de mots* n°3 : « Pourquoi j'apprends le français ? », p. 4.

LES OPPORTUNITÉS ET LES LEVIERS DE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Nous dispensons des cours à des adultes alphabétisé·es, qui ont été à l'école au pays d'origine, au moins jusqu'à la deuxième secondaire. Dans les faits, une grande majorité de notre public a terminé le niveau secondaire et a commencé, ou finalisé, des études supérieures. Nous observons que plus les apprenant·es ont été scolarisé·es, plus ils seront autonomes dans leur apprentissage, trouveront des moyens de travailler les quatre compétences linguistiques (compréhension orale et écrite et production orale et écrite) et feront de rapides progrès. Le niveau d'études joue ainsi un rôle dans l'estimation du temps consacré à atteindre un niveau de connaissance de la langue. Deux filières distinctes sont dès lors définies dans le parcours d'accueil. La filière A, qui prévoit 500 heures pour atteindre le niveau A2 est proposée aux bénéficiaires qui n'ont pas atteint l'équivalent du CESS dans leur pays d'origine.

La filière B, qui est proposée aux bénéficiaires qui ont atteint l'équivalent du CESS et souvent, ont entamé ou obtenu un diplôme d'études supérieures dans leur pays d'origine, prévoit 200 heures de moins pour atteindre le niveau A2.

De plus, faire partie d'une communauté forte et soutenante est un levier non négligeable dans l'apprentissage, quand on connaît le sentiment de solitude qui peut gagner une personne migrante dans un pays qu'elle ne connaît pas. Cela fait par exemple plusieurs années que nous recevons un grand nombre de personnes latino-américaines à nos inscriptions. Force est de constater que cette communauté est très représentée au CIRÉ et que le bouche à oreille est particulièrement efficace. Cette communauté s'entraide et tout·e nouveau·elle inscrit·e a, la plupart du temps, un·e proche qui lui a recommandé l'école du CIRÉ.

Illustration par la situation de deux apprenants

Bruno parlait déjà anglais avant d'arriver en Belgique. Une fois prise la décision de venir vivre ici, il a suivi quelques heures de cours de français pour ne pas être complètement perdu à son arrivée. Bruno a fait des études de biologie au Brésil et, malgré son bon niveau d'éducation, sa connaissance du français encore trop faible a affecté son expérience et son entrée sur le marché du travail. Mais il a fait l'effort de s'exposer, de parler à des inconnus dans la rue, de se faire de nouveaux amis qui lui ont donné de bons conseils. Aujourd'hui, il travaille dans un hôtel à temps plein et n'a pas encore entrepris de demande d'équivalence de diplôme. Il a par contre entamé une procédure de regroupement familial pour que sa femme vienne le rejoindre.

Elias, Colombien, est particulièrement fier de son parcours, puisqu'il est arrivé en tant que demandeur d'asile en Belgique il y a sept ans. Il a aujourd'hui une carte de séjour B¹. Il s'est directement inscrit à l'école du CIRÉ, sur recommandation d'un membre de sa famille et il dit que le français lui a ouvert de multiples portes. Il ne comprenait pas un mot les premiers mois. Aujourd'hui, grâce à son immersion dans la langue au quotidien, il parle français avec une grande aisance et un vocabulaire étendu. En plus de l'obtention de son statut de séjour, il a ouvert le magasin Cyclo Native dans le centre de Bruxelles avec un membre de sa famille. En outre, il répare bénévolement des vélos de familles dans le besoin dans le nord de Bruxelles. Il est sensible aux missions associatives, car il a enseigné les sciences sociales en Colombie.

¹ Certificat d'inscription au registre des étrangers, séjour permanent (carte valable 5 ans).

LES OBSTACLES ET LES FREINS À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

LE PUBLIC SANS PAPIERS OU AVEC UN STATUT DE SÉJOUR PRÉCAIRE

Pour les ressortissant·es non-européen·es sans statut de séjour régulier, le parcours est loin d'être aisé. Les personnes latino-américaines, majoritaires lors de nos inscriptions ces trois dernières années ont pour la plupart un visa touristique de trois mois (accord avec le Brésil, notamment) et se donnent ce délai pour obtenir un emploi et compléter leur demande de séjour.

Pour ce public, apprendre le français est une des premières démarches, et celle qui nécessite le moins de papiers officiels ou définitifs. Suivre des cours peut donner du poids à un dossier de séjour, même si c'est loin d'être suffisant. Mais malgré leur volonté, ces personnes n'ont parfois pas le temps d'être assidues : elles travaillent et, bien qu'elles soient souvent soutenues par leur communauté (pour le logement, par exemple), elles sont implicitement tenues de rendre des services, doivent se rendre disponibles pour des entretiens avec leur avocat·e, aller au CPAS pour l'aide médicale urgente, etc. Ce public n'a pas toujours l'espace mental et le confort de vie nécessaires pour étudier dans les meilleures conditions. Sans parler de l'angoisse de se faire contrôler et d'être expulsé·e...

D'autres apprenant·es de l'école de français ont dû fuir leur pays d'origine, sont en demande d'asile, et doivent justifier les raisons qui les ont poussé·es à partir.

Ces procédures d'asile ou de séjour sont longues, compliquées et intimidantes pour des personnes qui ont peu d'acquis (même en faisant appel à un·e interprète). Elles sont aussi très incertaines et mettent la vie des personnes concernées en suspens, dans l'incertitude d'un avenir possible en Belgique. Dans ce contexte, s'impliquer dans des cours de langue peut être difficile.

Illustration par la situation de deux apprenant·es

Michele, Brésilienne, est arrivée avec une autorisation de séjour de trois mois. Elle a commencé à prendre des cours au CIRÉ, dont elle avait entendu parler dans un groupe Whatsapp de personnes brésiliennes. Elle est finalement entrée dans le parcours d'intégration, où elle suit aujourd'hui la formation en citoyenneté, grâce à son mari qui a fait une demande de regroupement familial. Tant qu'elle n'a pas atteint le niveau A2, elle ne peut pas encore introduire une demande d'équivalence de diplôme en gestion des ressources humaines, mais elle est patiente et se rend compte qu'elle a fait énormément de progrès.

Rodrigo est arrivé sans papiers en Belgique lors d'une escale venant d'Égypte, pour rentrer au Mexique. Il a dormi dans une station de métro avant de trouver de l'aide dans une église, qui l'a mis en contact avec une famille belgo-mexicaine. Il a logé dans cette famille en échange de services, sans oser demander de contribution financière. Il a dû partir peu après et trouver des petits boulots : jardinier, cuisinier, déménageur... Aujourd'hui, il est professeur de tennis. Une fois trouvée une colocation à Zaventem, il a commencé à prendre des cours de français, mais cela n'était pas facile d'arriver à se concentrer sur son apprentissage. Il était préoccupé par le manque de sécurité financière, la solitude, la peur de ne plus pouvoir travailler. Cela l'a fortement freiné dans son apprentissage.

LE PUBLIC DU PARCOURS D'ACCUEIL

Si le public bénéficiaire du parcours d'accueil pour les personnes primo-arrivantes ou étrangères jouit de facilités d'accès aux cours de français (par la gratuité du parcours, l'encadrement social et l'orientation proposés dès l'inscription aux bureaux d'accueil), son parcours linguistique n'est pas toujours facile pour autant. Ce public peut également être confronté à la précarité, à des violences conjugales, à des troubles de santé mentale, à l'isolement... qui peuvent compliquer l'apprentissage.

Le parcours d'accueil primo-arrivant existe depuis moins de dix ans et implique nombre d'acteur·rices (employé·es communaux·ales, trois bureaux d'accueil, quinze opérateurs linguistiques). Il s'agit d'un dispositif lourd, dont il faut bien comprendre les rouages. Il n'est pas rare qu'un·e primo-arrivant·e ne comprenne pas une information, ne la reçoive pas à temps, ou attende des mois avant de pouvoir démarrer son apprentissage linguistique. Le parcours comporte plusieurs volets et, sachant que la formation en citoyenneté se fait dans la langue maternelle du·de la primo-arrivant·e, le délai pour constituer un groupe de même langue est parfois très long, alors que le parcours doit être achevé en dix-huit mois sous peine d'amende ! Au regard de la diversité des profils, nous ne savons pas toujours qui se présentera au premier jour de cours. Et si la personne inscrite n'est plus joignable, il ne nous est pas possible de connaître la raison de son abandon, toujours liée au changement de conditions de vie...

QUELLE OFFRE DE COURS ?

Nous l'observons régulièrement, l'offre de cours pour les personnes sans-papiers est insuffisante. Il serait plus adéquat de permettre à toute personne qui le souhaite de s'inscrire aux cours, sans condition de statut de séjour. Cela permettrait d'endiguer le cercle vicieux auquel le public sans papiers est confronté, pour avoir accès à une information et à une formation de qualité, et pour qu'en découle une meilleure intégration dans la société.

Les opérateurs linguistiques s'accordent à dire que le niveau A2 n'est pas suffisant pour se débrouiller dans la vie quotidienne. Ce niveau est décrit comme « élémentaire » et permet à l'usager·ère d'« entrer en contact simplement mais efficacement en utilisant les expressions courantes les plus simples et en suivant les usages de base »⁴. Il serait pertinent d'élargir l'offre au niveau supérieur (B1) partout à Bruxelles, que ce soit ou non dans le cadre du parcours d'accueil.

Enfin, proposer plus de cours à des horaires variés et flexibles et mieux répartir l'offre sur le territoire permettrait de mieux répondre aux réalités de vie souvent pénibles et au manque de disponibilité des apprenant·es migrant·es et étranger·ères.

4 « Chapitre 5 : Échelles de descripteurs du CECR : Compétences langagières communicatives » dans Cadre Européen de Référence pour les langues, Apprendre, enseigner, Évaluer, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001, p.142.

CONCLUSION

Durant les 70 ans d'existence du CIRÉ, les publics en demande de cours de français ont évolué au gré des politiques migratoires et de l'établissement de diverses communautés. Qu'ils soient obligés, contraints ou volontaires de suivre des cours de langue, leurs objectifs et motivations sont sensiblement les mêmes : l'apprentissage de la langue constitue un réel moyen pour prendre part à la vie de leur société d'accueil. Cet apprentissage est favorisé par le niveau d'études au pays d'origine et la solidarité au sein des communautés, tandis qu'il est mis en difficulté par les parcours d'exil eux-mêmes et par l'instabilité du séjour en Belgique, source d'incertitude dans la vie quotidienne des apprenant-es.



Coordination et Initiatives pour Réfugié·es et Étranger·ères

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant des organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur·euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeur·euses d'asile, des réfugié·es et des étranger·ères.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire.be - cire@cire.be

 Votre soutien compte ! Faites ^{un} don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

Aide aux personnes déplacées (APD)	Interrégionale wallonne FGTB
Amnesty international	Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	Médecins du Monde
BePax	Mentor Jeunes
Cap migrants	Mentor-Escale
Caritas international	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Centre social protestant	L'Olivier 1996
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	Le monde des possibles
Convivium	Présence et action culturelles (PAC)
Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)	Point d'appui
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	Service social des Solidarités (SESO)
CSC Nationale	Service social juif (SSJ)
Équipes populaires	Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)
FGTB Bruxelles	